



Présentation des PER

Ambition Retraite Pro et Ambition Retraite Individuelle

Une offre déclinée en 2 produits

Une offre dédiée aux
particuliers

AMBITION RETRAITE INDIVIDUELLE

Clientèle cible :

Particuliers en activité ou non,
âgés de 16 à 70 ans, ayant un
besoin de retraite
supplémentaire

Une offre dédiée aux
TNS et TNS Agricoles

AMBITION RETRAITE PRO

Clientèle Cible :

Travailleurs non salarié non
agricole et agricole, leur conjoint
et les aides familiaux participant
à leur activité pour les TNS
agricoles, ayant un besoin de
retraite supplémentaire.



Les caractéristiques générales

- **Ambition Retraite Pro** et **Ambition Retraite individuelle** sont des contrats d'assurance de retraite individuelle sans disponibilité de l'épargne (sauf cas de rachats sociaux et achat de la résidence principale) souscrits par **AMPHITEA** auprès de LA MONDIALE.

-

	Origine des versements		
ACTIF POUR VERSEMENTS ET TRANSFERTS	Versements Volontaires	Versements déductibles	154 Bis du CGI « Madelin »
			154 bis OA « Madelin Agricole » du CGI
			163 quaterVICES « PERP » du CGI
		Versements non déductibles (l'adhésion ne peut pas être réalisée à partir de ce sous-compartiment)	
ACTIF POUR TRANSFERTS	Epargne salariale	Participation, Intéressement, Abondement, Versements réguliers PERCO, Jours de congés non pris / CET	
	Versements Obligatoires	Versements obligatoires (part patronale et part salariale) PER Entreprises	

Les garanties de prévoyance pour **Ambition Retraite Pro**

Versements volontaires

Epargne salariale

Versements obligatoires

En cas d'invalidité : l'assuré peut demander à bénéficier du versement d'une rente parmi celles proposées au terme de l'adhésion (inclus au contrat)

Garantie de prise en charge de la cotisation en cas d'invalidité par accident *
(inclus au contrat - sans formalité médicale)

Garantie de prise en charge de la cotisation en cas **d'incapacité ou d'invalidité par accident **** (en option - sans formalité médicale)

OU

Garantie de prise en charge de la cotisation en **cas d'incapacité ou d'invalidité par accident ou maladie **** (en option - avec formalités médicales)

Garantie en cas de décès:

Garantie plancher (inclus au contrat – sans formalité médicale)

 En option

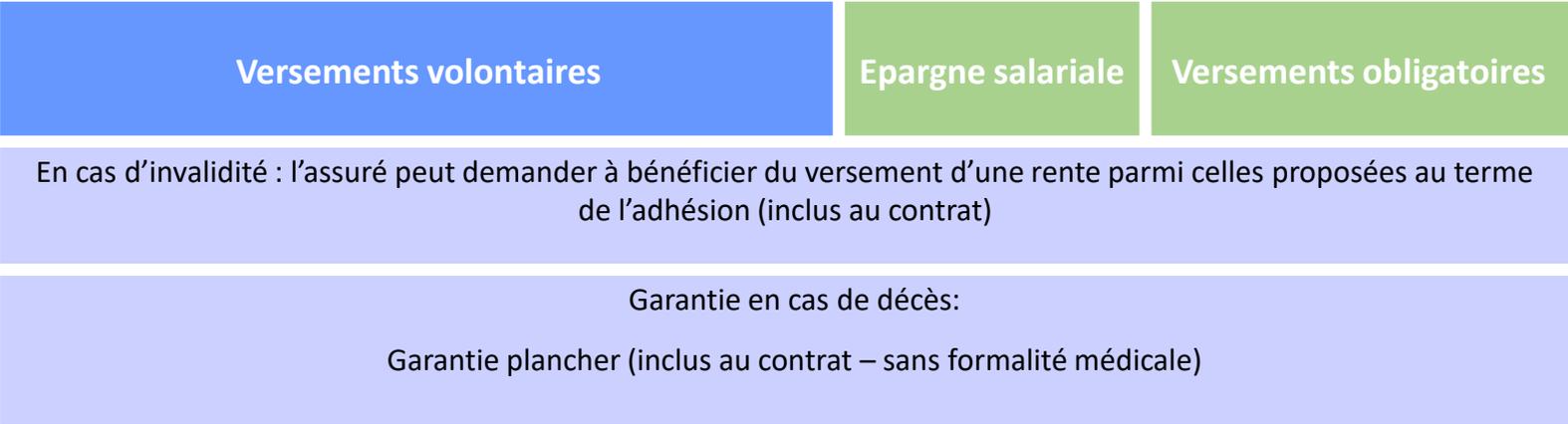
 Inclus au contrat

Ces garanties sont déductibles de l'enveloppe Madelin prévoyance pour un TNS et non déductibles pour un TNS agricole

*Garantie possible uniquement pour les TNS

** Garantie possible uniquement pour les TNS avec des versements réguliers en fiscalité **154 Bis du CGI ou 154 bis OA du CGI**

Les garanties de prévoyance pour **Ambition Retraite Individuelle**



 Inclus au contrat

Architecture de l'offre financière de la gamme Ambition Retraite

2 modes de gestion : Gestion par Horizon et Gestion libre

- La gestion par horizon :



Grille PACTE « Horizon Prudent »



Grille PACTE « Horizon Modéré »



Grille PACTE « Horizon Equilibre »*



Grille PACTE « Horizon Dynamique »**

Remarque : À noter que la gestion financière pourra être différente selon les compartiments.

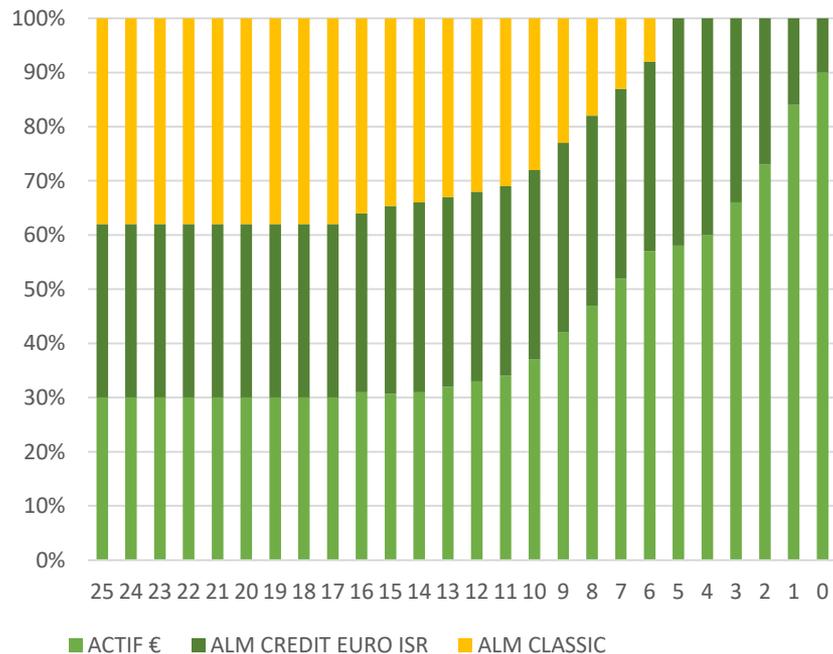
- La gestion libre : choix parmi 17 supports

*Grille par défaut : Horizon Equilibre contient le fonds PEA PME

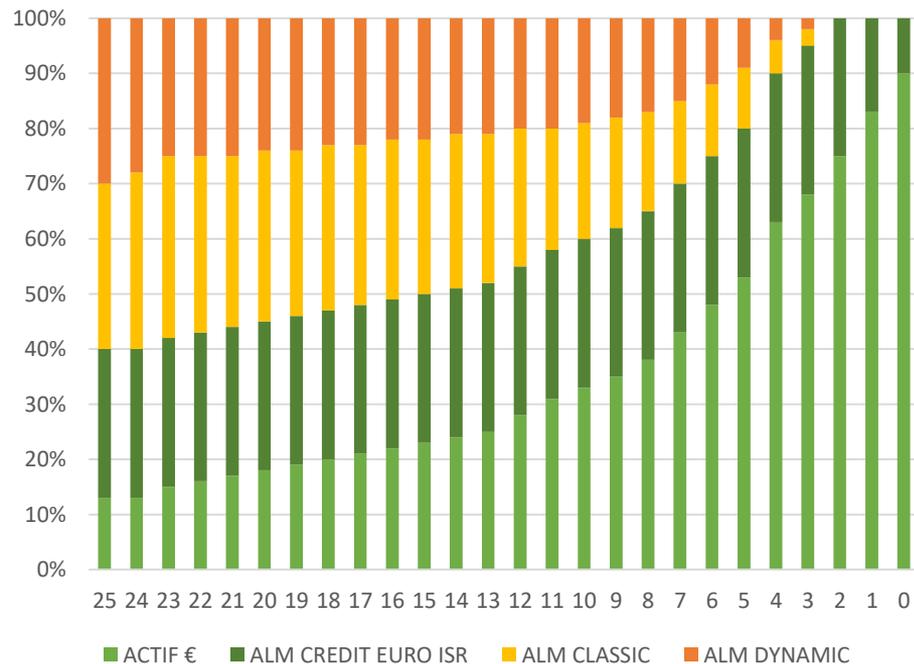
** Création d'une 4^{ème} grille pour des profils avertis pour une offre financière en UC 100% ISR.

La gestion financière

HORIZON PRUDENT

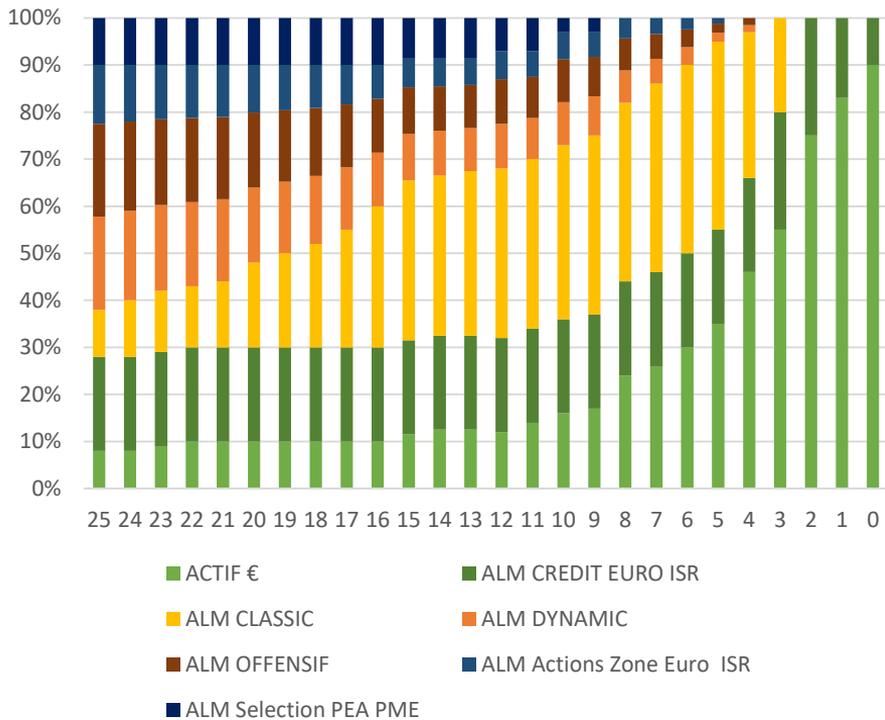


HORIZON MODERE

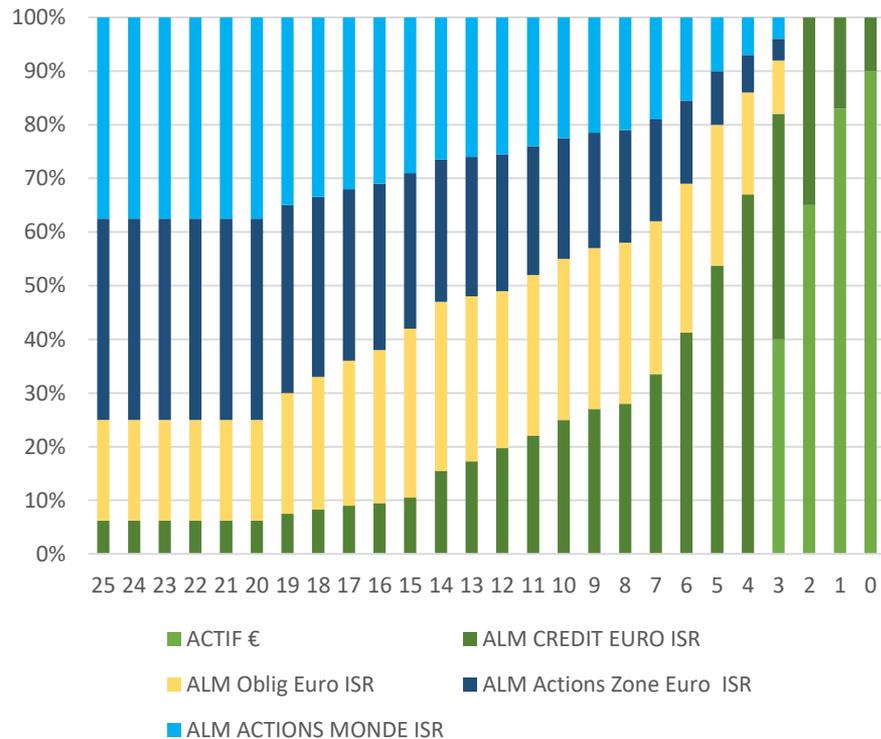


La gestion financière

HORIZON EQUILIBRE



HORIZON DYNAMIQUE



La gestion libre

L'assuré choisit la répartition de ses versements entre les 17 supports financiers proposés par La Mondiale.

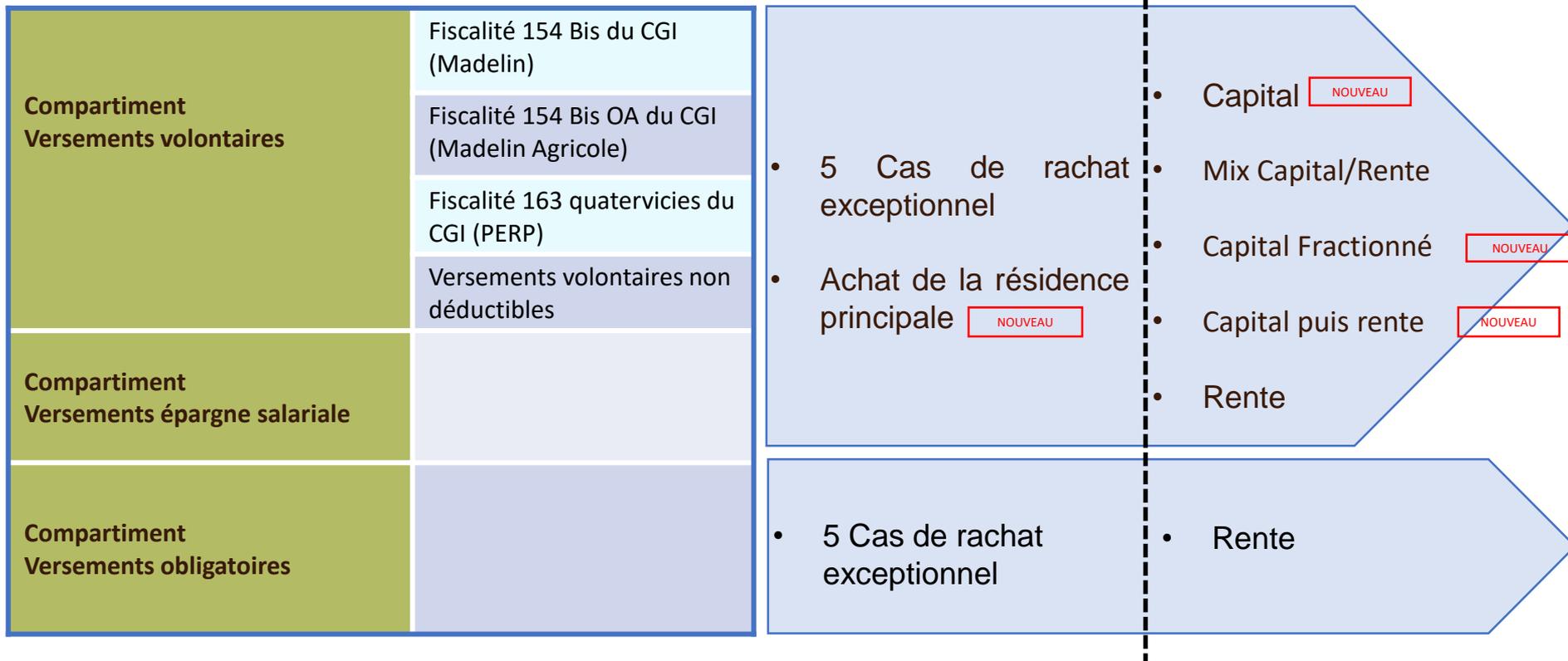
	1 Fonds €		Support en euros	
	2 OPC taux	Obligataire	ALM Oblig Euro ISR RA	
			ALM Crédit EURO ISR RA	NOUVEAU
	5 OPC diversifiés	Fonds de fonds (multigestion)	ALM Classic	
			ALM Dynamic	
			ALM Offensif	
		Fonds flexibles	DNCA Evolutif C	
			ALM Solidaire ISR RA	NOUVEAU

La gestion libre

10 OPC Actions	Actions Françaises	ALM Actions France	
	Actions Europe	ALM Actions Zone Euro ISR RA	
		ALM Actions Europe ISR RA	
		Pictet Europe Index R	
	Actions Monde	ALM Actions Monde ISR	
	Actions USA	Amundi Index S&P 500 A4E	
	Actions Emergents*	Vontobel Sustainable emerging markets leaders	NOUVEAU
	Secteur environnement* (monde)	Pictet Global environmental P	NOUVEAU
	Bien-être au travail* (Europe)	Sycomore Happy@t work	NOUVEAU
	Santé* (monde)	BSO Bio Santé C	NOUVEAU

* Préconisation assureur: max 10% pour ces fonds

Une disponibilité améliorée et un large choix à la retraite



Synthèse des choix possibles à l'âge de la retraite

Prorogation du terme



Devoir de conseil et d'information

Âge du départ en
retraite



- Capital*

OU

- En rente

OU

- En mix Capital*/Rente

= FIN DE CONTRAT

- Capital* à la demande

OU

- Capital* fractionné

OU

- Retrait en Capital* programmé
puis rente

+

- Possibilité de verser

Remarque: En cas de décès, le capital résiduel est reversé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Les différentes rentes disponibles à l'âge du départ en retraite

Versements volontaires

Epargne salariale

Versements obligatoires

Rente viagère non réversible ou réversible à 100%

Rente viagère non réversible ou réversible à 100 %, comportant de 15 à 25 annuités garanties

Rente viagère non réversible ou réversible à 100% avec option de dépendance (la dépendance ne s'applique que sur la tête de l'assuré: disposition prévue par la Loi PACTE)

Rente majorée/minorée (10%, 20%, 30%) de 2 à 10 ans non réversible ou réversible à 100%, avec ou sans annuités garanties de 15 à 25 ans

Rente minorée/majorée (10%, 20%, 30%) de 2 à 10 ans non réversible ou réversible à 100%, avec ou sans annuités garanties de 15 à 25 ans.

Rente Cycle de vie

Rente Cycle de vie non réversible ou réversible avec dépendance (la dépendance ne s'applique que sur la tête de l'assuré: disposition prévue par la Loi PACTE)